

VILLE DE ROANNE

DECISION DU MAIRE

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

N° 2022-115

CULTURE

- **Musée de Beaux-arts et d'Archéologie Joseph Déchelette**
- **Reconduction de l'adhésion au dispositif Pass'Région Auvergne Rhône-Alpes jusqu'au 31 mai 2027**

Lors du Conseil Municipal du 2 juillet 2019 a été validée l'adhésion du Musée de Beaux-arts et d'Archéologie Joseph Déchelette au dispositif « Pass'Région » porté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Il consiste en une carte chargée d'avantages liés à la culture, au sport, à l'éducation, aux loisirs,... et destinée aux lycéens, apprentis et jeunes, de 16 à 25 ans, inscrits dans une formation de type CAP, Bac Pro, CNED, ou encore inscrits à la mission locale (dans tous les cas statut non salarié).

Afin de poursuivre son développement et continuer d'accroître son rayonnement auprès des jeunes de la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Musée Joseph Déchelette souhaite reconduire son adhésion à ce dispositif.

L'adhésion, reconduite jusqu'au 31 mars 2027, et le conventionnement afférent sont réalisés directement sur la plateforme en ligne de manière dématérialisée et avec signature numérique sur le site :

<https://auvergnerhonealpes.zecarte.fr/Partenaire/Accueil.aspx>.

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

DECIDE

- d'accepter la reconduction de l'adhésion du Musée de Beaux-arts et d'Archéologie Joseph Déchelette au dispositif Pass'Région Auvergne-Rhône-Alpes jusqu'au 31 mai 2027 ;
- d'autoriser le Musée à réaliser les formalités afférentes à sa mise en œuvre.

ROANNE, le **30 SEP. 2022**

Le Maire,

Yves NICOLIN

Président de Roannais Agglomération



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20220930-DEC2022115-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2022

Affichage : 30/09/2022